

Les Serres d'Eupéa. Comité de direction du 5 novembre



Stocker n'est pas archiver

Rose Robinier : merci, Camille, pour cette étude très complète. Nous voilà informés !

Didier Dendrobie : oui, cela fait beaucoup de paperasse ; il faudrait peut-être élaguer un peu...

Rose Robinier : oh, ce n'est pas tant le volume des dossiers papier qui me soucie, on a assez de locaux pour stocker quelques centaines de boîtes. Ce qui m'interpelle dans cette situation, ce sont deux choses :

primo, ce qui manque ; manifestement, il y a des documents engageants qui ne sont pas contrôlés ; si on en a besoin, on ne saura pas où les prendre ni même s'ils existent quelque part ;

secundo, le numérique : on voit que de plus en plus de choses passent par les réseaux ; tout le monde envoie des mails à tout le monde et à n'importe qui ; pourtant j'ai signé des délégations de signature à six personnes, ce n'est pas très cohérent !

Julie Jardin : Où sont les CD de messagerie ?

Didier Dendrobie : Bonne question !...

Winston Weber : Le secrétaire général de Régent avait acheté des graveurs pour faciliter l'archivage numérique...

André Arboust : Graver des CD, c'est du stockage, ce n'est pas de l'archivage !

Rose Robinier : Avant de parler de stocker ou d'archiver les mails, il faut d'abord se préoccuper de leur production. Il va falloir s'entendre sur les mails qu'il faut écrire, ou ne pas écrire. Je crois que nous n'avons pas bien pris la mesure des choses. À partir du moment où vous envoyez des messages au nom de l'entreprise pour accepter ou refuser quelque chose, à un client, à un fournisseur ou à l'administration, ce n'est pas votre problème personnel, c'est le problème de l'entreprise ! Les conséquences en termes financiers et en termes d'image peuvent être terribles. Regardez l'histoire de la réclamation de M. Soloviev ; envoyer des mails engageants sans mesurer l'impact de son geste n'est pas digne d'une entreprise comme la nôtre !

Julie Jardin : C'est là qu'on se dit qu'un fichier numérique qui est parti dans la nature peut être éphémère mais peut aussi s'incruster dans les réseaux et rejaillir à tout moment.

Didier Dendrobie : Ça me fait penser à une bouteille à la mer ; on la jette à l'eau et on ne sait pas si elle se perdra dans l'immensité ou si elle échouera quelque part et ce qu'elle deviendra.

Winston Weber : Moi, ça me fait penser à un diable à ressort...

Didier Dendrobie : Hum...

Toutes les entreprises font face aux mêmes enjeux

André Arboust : J'imagine que les Serres d'Eupéa ne sont pas la seule entreprise à faire face au désordre de l'information. Tout le monde est balloté entre les anciennes habitudes de gestion des documents papier et le tsunami numérique qui fait exploser l'information dans tous les sens.

Camille Carpentier : Vous avez raison, Monsieur Arboust. Justement, j'ai repéré qu'il existe un Club d'entreprises pour la promotion de l'archivage managérial. À côté des risques qu'une information confidentielle soit divulguée ou qu'un document important soit détruit ; le CR2PA souligne que l'enjeu est aussi que les traces engageantes sont disséminées un peu partout et la bonne information est noyée dans la mauvaise. Il faut donc qualifier les documents, distinguer ceux qui doivent être conservés des autres et donner une règle de vie à ceux qui présentent une valeur ajoutée pour l'entreprise.

Didier Dendrobie : Si je comprends bien, cette démarche consiste à anticiper les risques par une gestion rigoureuse et systématique.

Winston Weber : L'archivage comme anticipation, c'est original comme idée...

Rose Robinier : Original ou pas, cela a du sens. Camille, vous allez poursuivre votre mission. Je veux savoir quels sont précisément les risques aujourd'hui, entre ce qui est stocké et identifié, papier ou numérique, et les documents qui manqueraient à l'appel en cas de besoin.

Julie Jardin : Le risque zéro n'existe pas.

Rose Robinier : C'est vrai mais ce n'est certainement pas un argument pour rester les bras croisés devant le tsunami numérique.

André Arboust : Après notre dernier audit URSSAF, je peux vous assurer que le fait de ne pas avoir de règles de gestion documentaire et d'archivage n'a pas joué en notre faveur.

Rose Robinier : Très juste. Donc, merci à tous d'aider Camille dans cette tâche stratégique afin que nous puissions diminuer les risques de non archivage ou de mauvais archivage. Nous en reparlerons lors d'un prochain comité de direction.



C'est tout pour cette semaine !